

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 11 NOVEMBRE 2024 à 19 H 30 en mairie**

**Présents** : Georges THOMAS, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Odile MASSON, Lucie IMBERT, Anne-Laure SEUX

**Absents excusés** : Christiane ROCHEDIX, Frédéric CHAUX, Catherine BERTHERAT,

**Absents non excusés** : /

**Secrétaire de séance** : Arnaud VASSAL

**Pouvoirs** :

Mandants

Mandataires

Christiane ROCHEDIX

Odile MASSON

Frédéric CHAUX

Georges THOMAS

Anne-Laure SEUX

Baptiste BON

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Nombre de conseillers votants** : 13

**Date de convocation** : 5 juillet 2024

**1 – DECISION MODIFICATIVE**

Décision modificative relative au paiement des frais d'études de la route d'Unias et une provision de 32,53 pour les impayés

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

**2 – CONVENTIONS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Approbation d'une convention pour les commerçants itinérants qui occupent ponctuellement le territoire communal, en consommant éventuellement de l'électricité. Montant : 15€/ mois avec une facturation au trimestre. .

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

**3 – REMBOURSEMENT SUR UNE LOCATION SALLE DES FETES**

Lors d'une récente location de la salle des fêtes, les locataires se sont trouvés confrontés à une addition exceptionnelle de dysfonctionnements : la climatisation (mais ils étaient prévenus que nous sommes en attente du matériel), le lave-vaisselle qui est tombé en panne, etc...

Les locataires nous ont demandé une indemnisation. Approbation d'un remboursement de 300,00 €.

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

**4 – PRINCIPES DE REMBOURSEMENTS SUR LOCATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire souhaite établir un « tarif » de ces remboursements éventuels afin d'éviter de délibérer au coup par coup. Ce montant ne sera pas inscrit dans le règlement mais il sera mentionné « si des dysfonctionnements apparaissent une indemnisation sera à discuter avec la collectivité ». Montant maxi du remboursement par location 300 €.

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

**5 –LFA FONDS DE CONCOURS / SOUTIEN**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter un fonds de concours à LFA pour la PAC de la salle des fêtes.

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00